

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Exploitation économique du domaine public Buvette des mercredis dans le cadre des Frénésies



Préambule

Forte de l'édition 2024 qui a réuni plus de 35000 personnes, la Ville de Riom et ses partenaires souhaitent installer durablement ce format très festif. Nombreux sont ceux qui qualifient déjà l'événement de « Festival ». L'édition 2025 se tiendra du 9 au 30 juillet 2025 à raison de deux concerts par semaine les mercredis et les vendredis.

Les Frénésies s'appuient sur des valeurs fortes de convivialité, de positivité, d'effervescence et de plaisir pour toute la famille. Véritable étendard pour la Ville de Riom et ses partenaires, la programmation estivale s'adresse aussi bien au public du territoire qu'aux touristes de passage.

Objet de l'appel

Dans le cadre de l'organisation des Frénésies, la commune lance un appel public à concurrence pour la tenue et la gestion de la buvette pour les concerts des **mercredis**.

L'objectif est de confier à un prestataire unique :

- La mise en place, la gestion et le démontage de la buvette
- La vente de boissons (alcoolisées et non alcoolisées)
- Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et de réglementation en vigueur, notamment en matière de licence de débit de boissons

Conditions de participation

Les candidats devront :

- Être en possession d'une licence adéquate pour la vente de boissons (licence II ou III selon les produits vendus). Les boissons issues de la catégorie 4 et 5 sont strictement interdits.
- Proposer le paiement par carte bancaire
- Proposer une offre détaillée du projet comprenant (**Annexe 1**) :
- Fournir une description des moyens mis en œuvre (matériel utilisé, stockage, gestion des déchets...)
- Fournir une description des moyens dédiés à l'exploitation : personnel dédié (le nombre, la formation, etc.)
- Fournir la liste des produits proposés (avec leurs tarifs prévisionnels) et les différents fournisseurs. Il sera apprécié le recours aux fournisseurs locaux. La commune validera les tarifs et ils seront mentionnés dans la convention d'occupation du domaine public conclu entre la commune et l'exploitant.
- Respecter les engagements éco-responsables de l'événement (tri des déchets...)
- Proposer une offre de buvette pour une fréquentation comprise entre 4000 et 6 000 personnes. Il devra justifier de sa capacité à pouvoir répondre convenablement à cette demande. Il devra proposer **2 points de buvette** afin de fluidifier le passage

La commune sera sensible à l'esthétique proposée en adéquation avec l'esprit guinguette des Frénésies

Durée de la prestation

L'occupation d'exploitation effective est accordée pour un ou plusieurs mercredis pour la période du 9 au 30 juillet 2025. L'autorisation est personnelle, précaire et révocable.

La buvette devra être opérationnelle pendant les horaires suivants : à partir de 18h30 et jusqu'à 23h30. L'heure de fin d'autorisation de débit de boisson est fixée à 0h00.

La ville de Riom met à disposition des bénéficiaires et prend en charge un accès électrique selon les puissances définies en amont d'un commun accord. Les rallonges en longueur suffisantes sont à prévoir par l'exploitant.

Choix des jours d'exploitation de la buvette :

Mercredi 9 juillet
Mercredi 16 juillet
Mercredi 23 juillet
Mercredi 30 juillet

Lieu de la prestation

L'occupation du domaine public se fera sur le lieu des concerts (**cf. plan en annexe 3**)
Place du Pré Madame – 2 Faubourg de la Bade 63200 RIOM
Une visite sur site est possible sur demande.

Sécurité du lieu et gardiennage :

Il appartiendra au candidat de veiller à la sécurité des biens mis à disposition, objet de la présente publication. L'exploitant est responsable de son propre matériel.

De plus, compte-tenu du contexte national (plan Vigipirate – urgence attentat), il sera attendu du candidat qu'il participe à la mise en place de la sécurité du site en lien avec les acteurs présents en fonction des prescriptions préfectorales.

Redevance

La mise à disposition est soumise à redevance d'occupation de l'espace public.

Le tarif est fixé à 1 500 € par mercredi conformément à la délibération du Conseil Municipal.

La redevance sera versée à l'issue de l'événement et directement auprès du Trésor public. Un titre de recettes sera transmis à l'exploitant.

Publication

Le présent appel fait l'objet d'un avis de publicité diffusé sur le site internet de la Mairie de Riom ville-riom.fr

Critères de sélection

Les candidatures seront évalués selon les critères suivants :

- La qualité et la diversité des produits proposés.
- Le respect des engagements écologiques et sociétaux.
- La proposition financière (tarifs appliqués).
- Les expériences et références dans des prestations similaires.
- L'esthétique proposée.

Modalités de candidature

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 8 avril 2025 par mail à l'adresse suivante : vie.associative@ville-riom.fr

Le dossier de candidature doit inclure :

- Description du projet : photo de présentation du matériel d'installation, moyens de paiement ... (Annexe 1)
- Fiche de renseignement (Annexe 2)

Documents administratifs suivants (à transmettre par mail) :

- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) de moins de trois mois (Kbis)
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule (Carte grise)
- Attestation assurance du véhicule
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de restauration de l'année en cours.
- Copie d'une pièce d'identité en vigueur au nom du candidat

Annexe 1 : Description du projet

Annexe 2 : Fiche de renseignement

Personne morale

Dénomination de la société

Siège social

Code postal

Ville

N° de SIRET

Personne physique

NOM Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Mail

Équipement

Type de véhicule

Immatriculation

Assurance

Dimensions

Description des équipements techniques (four, plaques de cuisson électriques/gaz...)

Puissance totale des équipements électriques en KW

.....

Annexe 3 : Plan de situation du Pré Madame

